



Utilisation de climatiseurs et ventilateurs en milieu intérieur durant les périodes de chaleur extrême en période de pandémie

Selon l'INSPQ (2021a), dans un contexte de chaleur extrême en période de pandémie, l'utilisation de climatiseurs portatifs et de ventilateurs électriques est jugée appropriée lorsqu'ils sont utilisés adéquatement. Nous vous invitons à consulter leur avis sur le sujet : [COVID-19 Utilisation des climatiseurs et des ventilateurs électriques lors des vagues de chaleur.](#)

Ces dispositifs devraient être utilisés en concomitance avec des mesures passives d'atténuation de la chaleur telles que l'utilisation de rideaux, de stores, de pare-soleil, de vêtements plus amples, légers et clairs, une consommation adéquate d'eau, la réduction de l'exposition directe au soleil et l'évitement des activités physiques intenses afin de favoriser un rafraîchissement plus efficace et possiblement de limiter les besoins en climatisation.

Voici les messages clés à retenir :

- Les mesures usuelles de prévention et de contrôle de la COVID-19 devraient être respectées en tout temps dans des lieux publics et ce, avant même de considérer l'usage de climatiseurs ou de ventilateurs électriques.
- Les climatiseurs et les ventilateurs électriques demeurent des moyens de rafraîchissement jugés appropriés en période de pandémie lorsqu'ils sont utilisés adéquatement et que certaines précautions sont mises en application. Des précautions supplémentaires doivent toutefois être prises en milieux de soins (INSPQ, 2021b).
- La recirculation de l'air intérieur généré par les climatiseurs peut favoriser l'accumulation de particules infectieuses dans l'environnement intérieur en absence d'introduction volontaire d'air frais. Ainsi, afin d'assurer une certaine dilution et extraction des particules en suspension, il convient d'assurer le maintien d'une ventilation adéquate des lieux.
- Le flux d'air généré par les climatiseurs et les ventilateurs électriques peut contribuer à la dispersion des particules infectieuses au-delà de 2 mètres. Ainsi, lorsque plusieurs personnes occupent un espace donné et que ces appareils sont utilisés, il convient notamment de les actionner en basse vitesse et d'orienter le flux d'air adéquatement de façon à ce qu'il ne soit pas dirigé vers le visage des occupants ni d'une personne vers une autre.
- L'entretien des climatiseurs et des ventilateurs électriques doit être effectué conformément aux directives du fabricant lors de leur installation et de leur retrait, ainsi que pendant la période d'utilisation. Cet entretien devrait être réalisé par des personnes compétentes, en prenant soin de respecter les mesures de prévention d'usage (ex. : hygiène des mains, port du masque ou du couvre-visage).

Selon Santé Canada (2011), le ventilateur peut être utilisé devant une fenêtre ou encore avec un seau de glace devant la personne afin de rafraîchir la température intérieure. L'utilisation d'un ventilateur la nuit peut aussi contribuer à diminuer la température à l'intérieur.

Température ambiante	Mesures lors de l'utilisation du ventilateur
T° ≤ 36 °C	<p>L'air qui provient du ventilateur peut favoriser la perte de chaleur par convection et par évaporation. Le corps transmet la chaleur au courant d'air plus rapidement par la conduction/convection et l'évaporation que si l'air était stagnant, gardant ainsi la température corporelle plus basse.</p> <p>Le ventilateur peut être utilisé. Surveillez les personnes vulnérables.</p>
T° ≥ 36 °C et humidité < 55 %	<p>Utiliser le ventilateur en combinaison avec les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installer le ventilateur près d'une fenêtre ouverte lorsque la température extérieure est plus fraîche afin de faire circuler l'air vers l'intérieur; • Installer un bac de glace devant le ventilateur; • Asperger fréquemment d'eau le corps de la personne à rafraîchir afin d'augmenter l'évaporation (notamment chez les personnes âgées). <p>Le ventilateur peut être utilisé avec des mesures complémentaires et augmenter la surveillance des personnes vulnérables.</p>
T° ≥ 36 °C et humidité ≥ 55 %	<p>L'air qui provient du ventilateur peut contribuer à la perte de chaleur par évaporation si l'on transpire ou l'on pulvérise de l'eau sur soi et que la sueur ou l'eau s'évapore. En l'absence d'évaporation, l'air chaud augmente la température par convection.</p> <p>Ne pas utiliser de ventilateur</p>
Mise en garde	<p>L'utilisation d'un ventilateur servant à diriger un courant d'air sur soi peut être contre-productive si la température de l'air est supérieure à celle de la peau et que l'évaporation de la sueur est ralentie par l'humidité élevée, l'âge, certaines maladies ou certains médicaments. En cas de chaleur extrême, la température peut être beaucoup plus élevée à l'intérieur et il peut être dangereux de ne faire circuler que cet air extrêmement chaud. En outre, certains vieux ventilateurs n'offrent pas un bon débit ou sont moins efficaces, ce qui en diminue l'effet bénéfique.</p>

Références :

- INSPQ (2021a). *COVID-19 Utilisation des climatiseurs et des ventilateurs électriques lors des vagues de chaleur*, [En ligne]. <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3034-climatiseurs-ventilateurs-milieux-scolaires-garde-camps-jour-covid19.pdf>.
- INSPQ (2021b). *Utilisation des climatiseurs mobiles et des ventilateurs sur pied en milieu de soins dans un contexte de COVID-19* [En ligne]. <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/3011-climatiseurs-mobiles-ventilateurs-milieux-soin-covid19.pdf>
- Santé Canada (2011): *Lignes directrices à l'intention des travailleurs de la santé pendant les périodes de chaleur accablante : Un guide technique* [En ligne]. <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/sante-environnement-milieu-travail/rapports-publications/changement-climatique-sante/lignes-directrices-intention-travailleurs-sante-pendant-periodes-chaleur-accablante-guide-technique.html>